

## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude du 2 juin 2022, et au terme de la séance du 2 août 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la :

### Spécialité CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIOVASCULAIRE (Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BADA	Arslane
2	IBAMBA IKASSI	Armel Brice
3	MEYER	Ricardo Horacio
4	NEHNOUH	Mahmoud Amine
5	RANDRIANAMBININA	Fanomezantsoa

**Cette liste complémentaire est valable 18 mois**

Fort-de-France, le 3 août 2023

Anne BRUANT-BISSON,  
Directrice générale de l'ARS Martinique  
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Par délégation  
La directrice Déléguée à l'Offre de Soins



Fatiha NEHAL